

ANNEXE à la Charte de la Coordination régionale

Historique

Les Conseils de développement de la Région Nord Pas de Calais ont souhaité depuis 2002 pouvoir se rencontrer afin d'échanger sur les modes de fonctionnement et les travaux effectués. Sur les 22 Conseils créés, au moins 17 présidents participent à ces rencontres proposées à l'origine par le CESR, un partenaire toujours précieux. La régularité de ces rencontres et échanges entre Présidents de Conseils a fait germer le souhait de faire se rencontrer au moins une fois par an, l'ensemble des membres des Conseils de développement de la région Nord-Pas de Calais ; une première rencontre régionale thématique a eu lieu à Lille en juin 2006 et une deuxième, le 28 juin 2007.

La nature des rencontres entre Présidents

Ces rencontres informelles permettant, à l'instar des débats dans les Conseils de développement, de :

- développer les sujets communs,
- de provoquer des regards croisés sur des thématiques communes
- de créer des solidarités entre territoires,
- de formuler des propositions et contributions

Après 5 années de fonctionnement purement informel, les Présidents des Conseils de développement ont souhaité officialiser leur démarche, tout en en préservant le cadre informel sans structuration juridique spécifique) pour conserver la logique d'organisation libre de leur propre Conseil de développement.

La présente charte traduit la volonté commune à ces Conseils de développement, de valoriser, mutualiser et capitaliser leurs travaux, de faciliter l'échange entre Conseils, et de promouvoir des points de vue et des recommandations communs auprès des instances décisionnaires, politiques et/ou institutionnelles.

La déclinaison concrète des engagements de la Coordination régionale

1. Rendre lisible une démarche de collaboration engagée au sein de la Coordination régionale des Conseils de développement

Les Conseils de développement du Nord - Pas de Calais souhaitent officialiser leur démarche collective, pour mieux se faire entendre notamment sur leurs préoccupations et leurs positions communes afin que leurs travaux soient mieux valorisés et pris en compte par les instances politiques décisionnaires, au niveau de chaque territoire.

Par ailleurs, la diversité des Conseils de développement, qu'ils soient « de Pays » ou « d'agglomération », se traduit aussi par une diversité des moyens humains et financiers dont ils disposent. La démarche collective se veut être respectueuse des spécificités locales de chacun.

Officialiser une Coordination régionale des Conseils de développement, c'est aussi mutualiser leurs moyens et exercer une solidarité entre Conseils, pour attirer l'attention de membres potentiels sur chacun de leur territoire, et favoriser les renouvellements (effectués majoritairement régulièrement) de membres des Conseils.

2. Promouvoir collectivement la démocratie participative et les démarches transfrontalières ; mobiliser la Société civile

Collectivement, il est plus aisé de promouvoir non seulement le principe mais aussi la réalité de la démocratie participative mis en œuvre par les Conseils de développement à leur échelon territorial...

Une organisation officialisée permettrait aussi aux Conseils d'être plus présents auprès et dans les médias, vecteurs importants d'information, et d'être mieux perçus par les échelons décisionnels locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

La Coordination régionale révèle, soutient et valorise la collaboration existante de la société civile qui ne se limite pas aux frontières administratives, d'où l'ouverture naturelle vers les territoires voisins de l'Euro Région.

La promotion de la démocratie participative peut s'effectuer aussi bien sur le territoire du Nord - Pas de Calais, qu'au-delà de nos frontières nationales : le caractère transfrontalier de nos démarches de promotion de toute pratique de démocratie participative se doit d'être développée dans le cadre de l'Euro Région, autour du thème « mobilisation de la société civile ».

3. Les valeurs de la démarche collective au sein de la Coordination régionale des Conseils de développement

- Chaque Conseil de développement conserve naturellement une indépendance de fonctionnement au niveau de son territoire ; La Coordination régionale s'enrichit de la diversité des fonctionnements et des points de vue des Conseils de développement sans remettre en cause l'indépendance de chacun.
- L'écoute de chacun est indispensable et toute demande de tout membre de la Coordination est prise en considération pour être étudiée par la Coordination régionale.

4. Le mode de fonctionnement de la Coordination régionale des Conseils de développement

- Tout Conseil de développement de la région Nord - Pas de Calais est membre de la Coordination régionale des Conseils de développement qui se doit de participer au développement des Conseils de développement sur le territoire régional ;
- Chaque Conseil est représenté par son président ou sa présidente ;
- Chaque Conseil de développement s'engage à participer activement, aux réunions de la Coordination régionale et à ses travaux. En cas d'absence de son représentant (le/la président(e) dans la mesure du possible), un mandat peut être donné à un autre Conseil afin de présenter les points de vue écrits du Conseil absent ;
- La Coordination régionale des Conseils de développement se donne la possibilité d'examiner toutes les questions relatives aux évolutions législatives et réglementaires concernant les Conseils de développement ;
- La Coordination régionale des Conseils de développement assure un lien entre tous les Conseils de développement régionaux, veille à la transmission d'informations en relation avec le CESR ;
- La Coordination régionale des Conseils de développement participe à l'organisation d'actions de sensibilisation et d'animation sur le territoire régional ;
- La Coordination régionale des Conseils de développement organise des relations appropriées avec la population du territoire, ses représentants, les différents acteurs régionaux, qu'ils soient institutionnels, politiques, ou associatifs, à la fois en termes de transmission d'information et de recueil des préoccupations et de propositions.

À ce titre, chaque Conseil de développement assure une information régulière des travaux de la Coordination régionale des Conseils de développement à l'extérieur, et s'engage à se faire l'écho d'avis et/ou propositions des différentes composantes de la société civile qu'il représente ;

- La Coordination régionale peut porter des positions communes (voire informer des divergences) auprès de la Coordination nationale des Conseils de développement, qui se réunit régulièrement ; chaque Conseil de développement garde la possibilité de s'exprimer en son nom propre auprès de toute instance ; La Coordination régionale peut se doter des outils qu'elle juge opportuns de mettre en œuvre pour favoriser ses échanges et communiquer, à partir des bonnes volontés et moyens possibles des différents Conseils ;
- La Coordination régionale peut se doter des outils qu'elle juge opportuns de mettre en œuvre pour favoriser ses échanges et communiquer, à partir des bonnes volontés, des moyens possibles des différents Conseils et de l'appui du CESR.

5. Relations de la Coordination régionale avec le CESR

La Coordination régionale des Conseils de développement développe une coopération constructive avec le CESR Nord - Pas de Calais (fédérateur et partenaire de cette initiative depuis le début) et bénéficie de son appui et de son implication ; le CESR accueille les différentes réunions, en assure le secrétariat ainsi que l'intendance.

La Coordination régionale accepte l'aide logistique que lui a accordé le CESR qui renvoie les demandes éventuelles de contacts de particuliers ou d'organismes extérieurs vers les Présidents et chargés de missions.



Charte de la Coordination régionale des Conseils de Développement du Nord - Pas de Calais

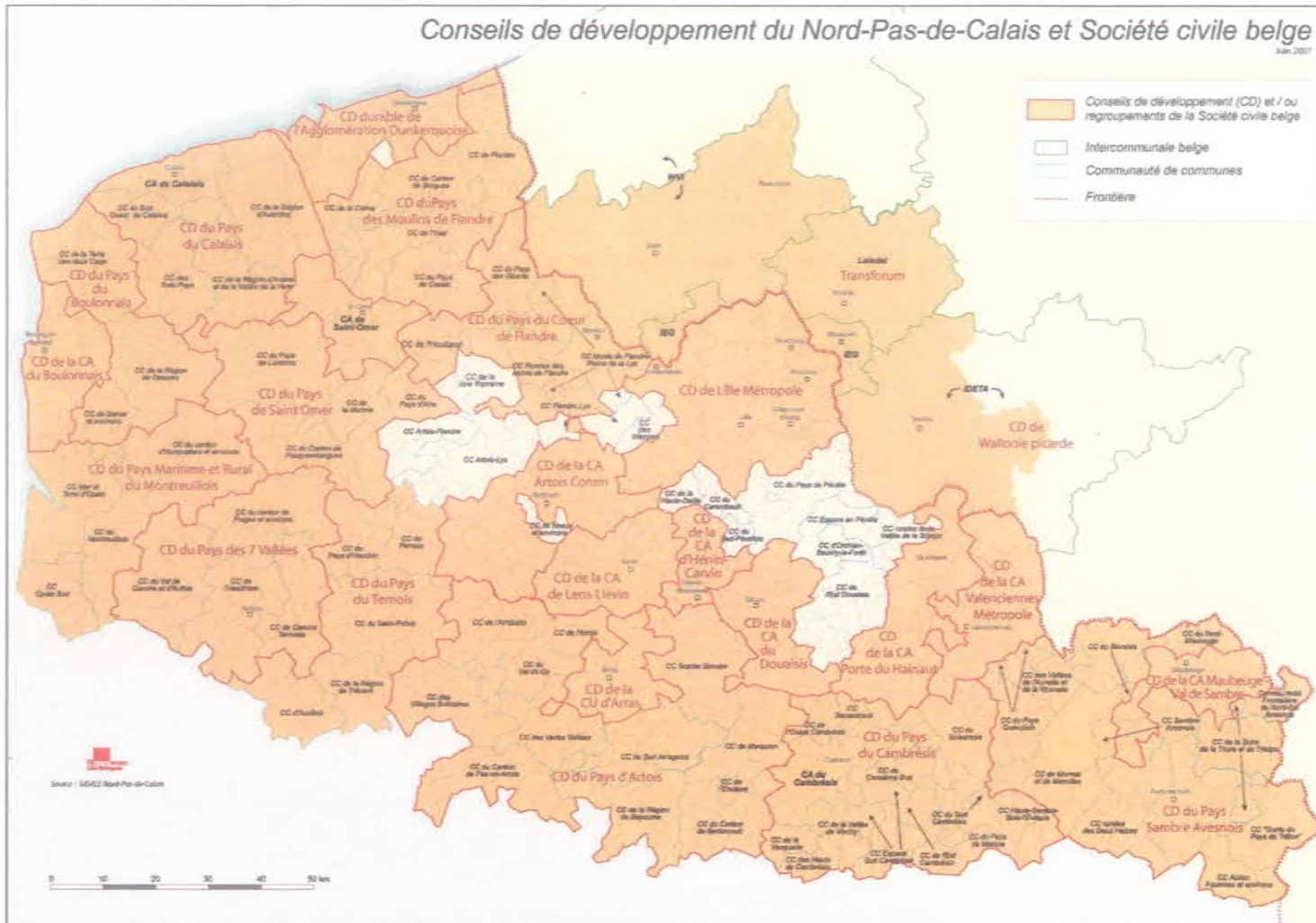
28 juin 2007



Conseil de Développement du Pays d'Artois

Conseil de développement
Du Pays du Boulonnais

Conseils de développement du Nord-Pas-de-Calais et Société civile belge
Jan 2007



Se réunissant régulièrement depuis 2002, les différents Conseils de développement de la Région Nord Pas de Calais souhaitent officialiser leur démarche de collaboration par la présente charte.

La Coordination régionale des Conseils de développement est composée de tout Conseil de développement volontaire (d'agglomération ou de Pays), existant sur le territoire régional.

Les membres de la Coordination régionale Nord Pas de Calais des Conseils de développement s'engagent mutuellement à :

- Participer activement aux démarches et travaux de la Coordination régionale des Conseils de développement, en particulier au niveau de la réunion des Présidents qui a lieu tous les deux mois environ, et lors des rencontres régionales,
- Partager leurs travaux et aborder des sujets communs, dans un objectif de lisibilité et de diffusion, valorisation, mutualisation, capitalisation, plus-value et d'évaluation de l'impact des différents travaux des conseils de développement,
- Promouvoir collectivement la démocratie participative, et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue, et pratiques de démocratie participative, à l'échelle de l'Euro Région,
- Respecter l'indépendance et le mode de fonctionnement de chaque conseil de développement,
- Travailler en bonne intelligence avec le CESR (Conseil économique et social régional), partenaire à l'origine de l'organisation de la Coordination régionale, en acceptant notamment son appui matériel.

En signant la Charte, les membres de la Coordination régionale acceptent la déclinaison concrète de ces engagements selon les annexes qui suivent.

Jean BEGUIN
Président du CD du Pays du Cambrésis

Joël BAUDEL
Président du CD du Pays du Ternois

René CARPENTIER
Président du CD de la CA Porte du Hainaut

Bruno DEFFONTAINES
Président du CD du Pays de Saint Omer

Raymond DENDIEVEL
Président du CD du Pays Cœur de Flandre

Guy DRAGON
Président du CD de la CA du Douaisis

Pierre-Yves DUFOR
Président du CD de la CA du Boulonnais

Pierre DURIEZ
Président du CD d'Artois Comm

Jacques DUSSART
Président du CD de la CU Dunkerque Grand Littoral

David FLAHAUT
Président du CD du Pays Boulonnais

Edmond HENGUELLE
Président du CD du Pays des 7 Vallées

Yves MARTIN
Président du CD de la CA de Lens-Liévin

Patrick PEUGEOT
Président du CD de Lille métropole

Roland PIGE
Président du CD du Pays d'Artois

Jean-Jacques POLLET
Président du CD de la CU d'Arras

Héline ROULEZ
Présidente du CD du Pays des Moulins

Daniel RUST
Président du CD de Valenciennes Métropole

Joël VARLET
Président du CD de la CA de Maubeuge Val de Sambre
Président du CD du Pays de Sambre Avesnois

Richard WAWRZECKI
Président du CD de la CA d'Hénin-Carvin